

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE DU  
SYNDICAT MIXTE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DE  
L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE**

Nbre de membres en exercice : 16  
Nbre de membres présents : 11  
Nbre de suffrages exprimés : 14

Votes : Pour : 14  
Contre : 0  
Abstention : 0

**L'an deux mille vingt et un, le 19 octobre à 14h30**

Les membres du Comité Syndical du SMIDDEST, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Madame Françoise de Roffignac, Présidente, le **mardi 19 octobre 2021 à 14h30**, en la salle de réunion de l'AGORA, à St Aubin de Blaye.

Date de convocation : 04 octobre 2021

Etaient présents : Mme Pascale GOT, Mme Françoise DE ROFFIGNAC, Mr Jean PROU, Mr Jacky BOTTON, Mme Joëlle MARIE-REINE-SCIARD, Mme Virginie JOUVE, Mr Olivier ESCOTS, Mr Stéphane COTIER, Mr Cyril PENAUD, Mr Jean-Pierre GERVREAU

Etait présent en visioconférence : Mr Stéphane LEBOT

Absents représentés : Mme Marie-Pierre QUENTIN, pouvoir à Mme Françoise DE ROFFIGNAC, Mme Célia MONSEIGNE, pouvoir à Mme Pascale GOT, Mr Henri SABAROT, pouvoir à Mme Joëlle MARIE-REINE-SCIARD, Mr Philippe LABRIEUX, pouvoir à Mme Pascale GOT

Etaient également présents : Mme Elodie LIBAUD, du département de la Charente-Maritime, Mr Jean-Luc TROUVAT, Directeur du SMIDDEST et Mme Esther ALLONNEAU, assistante d'administration du SMIDDEST.

Secrétaire de séance : Mr Cyril PENAUD

**Délibération N° 2021-04-04 - Désignation des membres d'une nouvelle Commission d'Analyse des Offres (CAO)**

*Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1411-5, L. 1411-6 et D. 1411-3 à D. 1411-5 ; et L.2121-21 ;*

*Vu l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession et le décret n° 2016-86 du 1<sup>er</sup> février 2016 relatif aux contrats de concession ;*

*Vu la commande publique et l'ordonnance n° 2015-899 et le décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,*

*Vu la délibération n° 2020-04-74 sur la désignation des membres d'une nouvelle commission d'analyse des plis,*

Il est décidé à l'unanimité et après en avoir débattu :

Article 1. de créer une commission d'analyse des plis chargée de procéder à l'ouverture des plis contenant les candidatures des entreprises, dresser la liste des candidats admis à présenter une offre, ouvrir et analyser les offres des candidats admis, établir un rapport d'avis sur le fondement de l'analyse des offres, donner son avis sur tout projet d'avenant à un marché entraînant une augmentation supérieure à 5% du montant global ;

Article 2. d'autoriser Mme la Présidente à faire procéder à une élection par un vote à main levée pour établir la composition de cette commission. L'unanimité des voix est requise pour que cette disposition puisse être mise en œuvre ;

Article 3. après élection, de prendre acte de la nomination à effet immédiat des membres de la commission d'analyse des plis, avec les noms et ordre suivants :

Envoyé en préfecture le 09/11/2021

Reçu en préfecture le 09/11/2021

Affiché le

**SLOW**

ID : 033-253306310-20211019-2021\_04\_04-DE

- **Membres à voix délibérative :**
  - La Présidente de la commission : Mme Françoise de Roffignac,
  - Les membres titulaires : Mme GOT, Mr COTIER, Mme JOUVE, Mr PENAUD, Mr LEBOT,
  - Les membres suppléants : Mme HERAUD, Mme QUENTIN, Mr GIRARD, Mr ESCOTS, Mr LABRIEUX
- **Membres à voix consultative** : le représentant du Ministre chargé de la concurrence et des fraudes, le comptable public, le Directeur du SMIDDEST et toute autre personne dont les compétences sont jugées utiles à l'éclairage des décisions de la commission ;

Article 4. d'autoriser Madame la Présidente à signer tout document afférant à cette décision.

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré, à St Aubin de Blaye, le 19 octobre 2021.

**La Présidente**



**Françoise de Roffignac**

Envoyé en préfecture le 09/11/2021

Reçu en préfecture le 09/11/2021

Affiché le

**SLO**

ID : 033-253306310-20211019-2021\_04\_04-DE